
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 avril 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 28 avril 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. Francois Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Andrée Hénault et M. Luis Miranda.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Claude Dauphin.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de la cycliste Mathilde Blais qui a perdu la vie sous le viaduc de la rue Saint-Denis.

Le président du conseil indique la tenue de la « Journée nationale de commémoration soulignant la fin de l'engagement militaire en Afghanistan », le 9 mai prochain.

Il souligne le décès le 17 avril dernier, de M. Gabriel Garcia Marquez, né en 1927 à Aracataca, en Colombie, écrivain, romancier, nouvelliste et journaliste. Il souligne également le décès, à l'âge de 70 ans, de Mme Nicole Samson, mère de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens et mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Le président du conseil indique que le 23 avril 2014, sera célébrée la « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur », et souligne la présence dans les tribunes de M. Jean-François Bouchard, président de l'Association nationale des éditeurs de livres, M. Richard Prieur, directeur général et de M. Francis Farley-Chevrier, directeur général de l'Union nationale des écrivaines et écrivains québécois.

Le président du conseil informe les membres des événements suivants : la semaine du 6 au 12 avril 2014 « Semaine de l'action bénévole »; le 22 avril 2014 « Journée mondiale de la Terre »; le 24 avril 2014 « Journée de commémoration du génocide arménien », « Journée du souvenir de la Shoah »; le 28 avril « Journée de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail ».

Il souligne enfin les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillers et conseillères Russell Copeman, Craig Sauvé et Suzanne Décarie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Nécessité d'un SLR ou d'un métro en surface pour le pont Champlain / Ne pas se laisser intimider par les gens d'affaires et poursuivre les discussions avec les paliers gouvernementaux pour obtenir du financement
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Accélérer le processus de sécurisation des ponts et viaducs / Appui de l'Administration souhaité à la « Motion pour réviser la législation entourant la pratique du vélo »
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Projet pilote sur la fermeture des bars dans 19 établissements situés sur les rues Crescent et Saint-Denis – Prochaines étapes dans ce dossier / Prendre en compte les particularités des arrondissements dans l'analyse du projet pilote
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Statut particulier pour Montréal – demandes spécifiques quant au contenu de cette loi / Obtenir les budgets nécessaires pour l'exercice de ces nouveaux pouvoirs
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Prévoir une enveloppe spéciale au PTI pour permettre aux arrondissements de terminer les travaux d'infrastructures lorsque le promoteur ne respecte pas ses engagements et d'être remboursés / Échéancier prévu

À 14 h 41,

La période de questions des membres du conseil est prolongée de 15 minutes du consentement unanime des membres.

Un débat restreint s'engage.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jeremy Searle	M. Denis Coderre	Tunnel Décarie

Le maire soulève une question de privilège demandant au conseiller Searle de présenter des excuses pour ses propos tenus en arrondissement comparant les souverainistes à l'agrile du frêne qu'il faut éradiquer. Le conseiller Searle réplique en indiquant que le maire a peut-être un « problème au cerveau » puisque sa question portait sur le Tunnel Décarie. Il considère les propos du maire hors d'ordre.

Le maire indique que le conseiller Searle banalise ses propos et considère que c'est inacceptable.

Le président du conseil mentionne que le conseiller Searle a outrepassé les limites du Code d'éthique des élus en manquant de respect et lui demande de présenter ses excuses.

Le maire demande aux membres du conseil d'adopter une motion de blâme à l'égard du conseiller Searle.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil indique au conseiller Searle qu'à défaut de retirer ses paroles et de présenter des excuses, il se verra dans l'obligation de l'expulser de la salle du conseil.

Le conseiller Searle présente ses excuses.

Le président du conseil prolonge la période de questions des élus de 10 minutes.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Elsie Lefebvre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Ouverture de l'Administration afin que les citoyens puissent être impliqués dans la vaccination de frênes publics sur rue
M. Marvin Rotrand	M. Dimitrios (Jim) Beis	Formation d'un groupe de travail sur l'achat éthique afin de bonifier la politique d'approvisionnement pour exiger des soumissionnaires qu'ils inscrivent le nom et l'adresse des ateliers qui produisent les produits achetés par la Ville / Le conseiller offre ses services pour participer aux travaux du comité de travail
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Vols de nuit à l'aéroport PET – Application du moratoire entre 23 h et 7 h

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 15 h 04.

CM14 0314

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 avril 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les articles 65.01, 65.07 et 80.01 (20.13).

Adopté à l'unanimité.

CM14 0315

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 avril 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 24 février au 30 mars 2014
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 24 février au 30 mars 2014
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 24 février au 30 mars 2014
-

CM14 0316

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1132714012

CM14 0317

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1132714015

CM14 0318

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres, et le conseil en prend acte.

04.06 1122714007

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

05.01 Résolution CA14 22 0127 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Pour le logement social et communautaire

05.02 Résolution CA14 22 0129 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 6 au 12 avril 2014

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par M. Aref Salem

--- Réponse de la Société en commandite Stationnement de Montréal concernant l'état d'avancement de l'étude sur la possibilité de mettre en place un projet visant à implanter le tarif de stationnement basé sur la demande à Montréal

--- Données budgétaires concernant le projet Bonaventure et tableau illustrant la séquence des travaux

Par M. Lionel Perez

--- Réponse à la demande de M. Marc-André Gadoury formulée lors du Conseil municipal du 24 mars 2014 concernant le Plan stratégique de communication

--- Réponse à la demande de Mme Émilie Thuillier formulée lors du Conseil municipal du 24 mars 2014 à l'effet d'obtenir une carte illustrant les travaux sur l'avenue Papineau

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

CM14 0319

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le leader de la majorité dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1143592001
1143592003

CM14 0320

Dépôt du Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal

Le leader de la majorité dépose le Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1140119001

CM14 0321

Dépôt du rapport d'activité 2013 du Conseil des Montréalaises intitulé : « Montréalément femmes : vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville »

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité 2013 du Conseil des Montréalaises, intitulé « Montréalément femmes : Vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1144233001

CM14 0322

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence intitulé « Analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population »

Madame Valérie Plante dépose le rapport de la Commission de la présidence intitulé « Analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM14 0323

Déclaration pour le renouvellement de l'aide financière du MELS pour la mise aux normes des arénas

Attendu que le sport et l'activité physique sont au cœur de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais et constituent un élément-clé pour le maintien de leur santé globale;

Attendu que la Ville de Montréal possède un réseau de 40 patinoires intérieures réparties dans 34 arénas ou complexes sportifs, dont l'âge moyen est de 40 ans;

Attendu qu'en vertu du Protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon d'ici 2020;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté le 7 juillet 2010 le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

Attendu que quatre arénas sont rénovés en moyenne chaque année et que le coût moyen des travaux s'élève à 8 M\$ par aréna;

Attendu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a lancé son Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling qu'à compter de 2012, alors les travaux étaient débutés ou terminés dans trois arénas et qu'il était donc impossible de bénéficier d'une subvention pour ceux-ci;

Attendu que seulement huit arénas sur quatorze (quatre autorisations finales et quatre de principe) ont bénéficié ou bénéficieront de la subvention du MELS;

Attendu que ce programme gouvernemental permet de bénéficier de subventions maximales de 1 M\$ par glace et de 1,3 M\$ par aréna comptant plusieurs glaces;

Attendu que le Programme de la Ville se déploie jusqu'en 2020;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoît Dorais

Et résolu :

que le conseil demande au gouvernement du Québec :

- 1 - de confirmer, dans les meilleurs délais, que le *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centre de curling* soit reconduit pour 2014 et les années suivantes;
- 2 - d'envisager qu'exceptionnellement les travaux débutés en 2014 soient admissibles au programme, compte tenu de l'urgence de procéder et des sommes en jeu;
- 3 - de maintenir le niveau de la subvention en 2014, soit de 1 M\$ par glace et de 1,3 M\$ par aréna comptant plusieurs glaces;
- 4 - d'envisager une méthode d'indexation de la subvention, compte tenu de l'étalement du programme sur plusieurs années.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Le conseiller Dimitrios Beis souligne la présence au balcon de mesdames Sylvie Bernier, médaillée en plongeon aux Jeux Olympiques d'été de 1984 à Los Angeles, Monique Lefebvre, directrice-générale de AlterGo et Suzanne Lareau, directrice de Vélo Québec et membre du Conseil d'administration de BIXI Montréal. Il mentionne qu'elles sont porte-paroles de l'événement « Mois montréalais du sport et de l'activité physique » et seront présentes au sommet « Montréal physiquement active », les 22 et 23 mai 2014. Finalement, il les remercie de promouvoir l'activité physique.

CM14 0324

Déclaration - Mai 2014, Mois montréalais du sport et de l'activité physique et 1^{er} mai, Journée nationale du sport et de l'activité physique

Attendu qu'il y a un grand nombre d'activités et d'événements sportifs au cours du mois de mai à Montréal et que la Ville est associée à plusieurs partenaires à l'occasion de ces activités;

Attendu que depuis neuf ans, chaque premier jeudi du mois de mai, le ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport (MELS) organise une journée spéciale dédiée à la promotion du sport et de l'activité physique;

Attendu que bon nombre de ces activités sportives et événements se tiennent dans des équipements de la Ville de Montréal;

Attendu que Montréal physiquement active est le fruit d'une large mobilisation du milieu et d'une collaboration étroite entre plusieurs partenaires de la santé, de l'éducation, du milieu municipal et associatif, de la petite enfance et des entreprises en faveur de l'activité physique;

Attendu que tant la Journée que le Mois doivent faire l'objet d'une importante promotion pour atteindre l'objectif d'inciter la population à bouger davantage et à adopter de saines habitudes de vie;

Attendu l'importance de pratiquer un sport ou une activité physique pour demeurer en bonne santé;

Attendu que toutes les tribunes doivent être utilisées pour promouvoir le sport et l'activité physique;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
Tous les autres membres présents

Et résolu :

- 1 - de déclarer le mois de mai 2014, Mois montréalais du sport et de l'activité physique et le 1^{er} mai 2014, Journée nationale du sport et de l'activité physique;
- 2 - d'inviter la population à y prendre part activement.

Un débat s'engage.

La conseillère Anne-Marie Sigouin dépose un document intitulé « Motion pour un anneau de patinage 4 saisons au parc Angrignon » pour inscription à l'ordre du jour du conseil du mois de mai, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM14 0325

Déclaration - Journée commémorative du génocide arménien

Considérant que le conseil municipal a proclamé en 1997 le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamnait par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, et la déportation des survivants de leurs territoires historiques;

Considérant que le 24 avril 2014 est le 99^e anniversaire du génocide arménien survenu le 24 avril 1915;

Considérant que cet anniversaire est hautement symbolique puisqu'il nous rappelle notre devoir de mémoire eu égard au premier génocide perpétré contre l'humanité au 20^e siècle;

Considérant que Montréal est l'une des villes où résident de nombreux descendants de ceux qui ont survécu à ce génocide et qu'ils ont contribué à façonner notre ville de diverses manières;

Considérant que l'administration municipale s'est engagée par la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale, ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par Mme Mary Deros

appuyé par M. Denis Coderre
M. Harout Chitilian
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

de rappeler aux citoyens montréalais de souligner l'anniversaire du génocide arménien, le 24 avril 2014, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal et dans l'espoir que l'humanité apprenne de son histoire et brise le cycle de la violence.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose un document intitulé « Motion demandant la reconnaissance du génocide arménien » pour inscription à l'ordre du jour du conseil du mois de mai, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM14 0326

Déclaration - Journée du souvenir des victimes de la Shoah

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième guerre mondiale;

Attendu que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide;

Attendu que la lutte pour la liberté, la tolérance et la fraternité des hommes exigent une vigie constante;

Attendu que l'Administration municipale a proclamé le 25 mars 2002, la journée du Yom Hashoah « Journée du Souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente telle qu'elle est fixée chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la Proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » à mener des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Manon Gauthier
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Richard Bergeron
M. Marvin Rotrand
M. Benoit Dorais
Mme Justine McIntyre

Et résolu :

de reconnaître le 28 avril 2014, la journée du Yom Hashoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » en solidarité avec les survivants de ces génocides et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus.

Un débat s'engage.

À 16 h 59, du consentement unanime, il est convenu de poursuivre au-delà de 17 h pour permettre aux élus inscrits pour intervention sur l'article à l'étude de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 17 h 10, le président du conseil ajourne les travaux sur une citation de l'écrivain Primo Levi, emprisonné à Auschwitz et l'un des plus célèbres survivants de la Shoah.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 avril 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 28 avril 2014, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCE EN COURS DE S  ANCE :

M. Claude Dauphin.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Andr  e H  nault, M. Luc Ferrandez et M. Luis Miranda.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin d  clare la s  ance ouverte.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. Steven Laperri��re	M. Denis Coderre	Sanctions suite aux propos du conseiller Searle
Mme Brigitte Beaudry	M. Denis Coderre (M. Dimitrios Beis)	Mandat pour la r��alisation d'un anneau de patinage longue piste dans le parc Angrignon afin qu'il soit inaugur�� pour le 375 ^e anniversaire de Montr��al / Rencontre souhait��e avec les responsables
Mme Fran��oise Stake	M. Denis Coderre	Augmentation des taxes et r��tention des familles �� Montr��al / Pas de terrain pour la construction d'une ��cole �� Griffintown

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sébastien Carrillo	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Aménagement de pistes cyclables sécuritaire / Problème de conception des infrastructures
Mme Jocelyne Leduc-Gauvin	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Travaux d'aménagement du Bois-de-Saraguay / Meilleure communication entre la Ville et les groupes d'intervenants
Mme Johanne Beaudet	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Pierre Gagnier)	Invitation au maire et aux élus pour la visite guidée annuelle du Bois-de-Saraguay, dimanche le 25 mai 2014, 13 h 30
M. Marc Blanchet	Mme Anie Samson (M. Russell Copeman)	Projet des Ateliers De Castelneau – engagement à maintenir le zonage résidentiel dans ce secteur / Respect des hauteurs des édifices avoisinants pour protéger le caractère du quartier
Mme Paz Ruiz	M. Réal Ménard	Budget alloué à la mise en valeur du Bois-de-Saraguay – état de situation / Respect du délai pour le début des travaux
M. Marie-Pierre Bermond	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Instaurer des mécanismes équitables de taxation pour contenir la charge fiscale et éviter l'étalement urbain
M. Pierre Rogué	M. Denis Coderre	Site web uneporteunevie.com – initiative pour l'usage pacifique de la route / Soutien de la Ville à une campagne de sensibilisation
Mme Nicole Gendron	M. Réal Ménard (Mme Anie Samson)	Revitalisation du secteur De Castelneau - impacts sur le Parc Jarry de l'arrivée de 5 000 personnes et investissements conséquents / Possibilité pour les citoyens de faire part de leurs préoccupations
Mme Isabelle Melnick	M. Denis Coderre	Discussions avec le gouvernement du Québec sur le développement du transport alternatif
M. Louis Langevin	M. Pierre Desrochers	Étalement du compte de taxes en 12 versements / Répartition des revenus et des dépenses
Mme Paule Olivier	M. Russell Copeman	Revitalisation du secteur De Castelneau – construction d'un édifice de 6 étages dans un secteur résidentiel d'immeubles de 3 étages

À 20 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Foucart	M. Denis Coderre	Augmenter le nombre de stationnements pour les vélos au centre-ville / Cérémonie en hommage à la cycliste décédée ce matin
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre	Mettre en place un comité pour proposer au gouvernement du Québec une réforme de la fiscalité

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Moreno	Mme Manon Barbe	Webdiffusion à LaSalle / Permettre aux citoyens d'enregistrer les séances du conseil d'arrondissement
M. Murray Levine	M. Denis Coderre	Encourager la participation de levées de fonds pour des œuvres de charité
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) M. François W, Croteau)	Installation de bollards sur les trottoirs empêchant la libre circulation / Adoption par le gouvernement d'un projet de loi concernant les aides à la mobilité – appui de la Ville Dépôt d'un document
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre	Nombre de BIXI disponibles / Dépenses électorales d'Équipe Coderre
Mme Sonja Susnjar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Sécurité ferroviaire – discussions avec le CN et le CP / Mesures afin d'éviter les événements survenus sur un pont en 2006 en raison de vents violents
M. Hugh Clarke	M. Denis Coderre	Prolongement des heures d'ouverture des bars – faire assumer les coûts supplémentaires entourant la sécurité par les propriétaires de bars / Identifier les critères d'évaluation du projet pilote

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Denis Coderre

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 51.02 immédiatement avant l'article 15.05.

La proposition est agréée.

CM14 0327

Nomination de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0579;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat se terminant en avril 2017 :

- Madame Kim O'Bomsawin en remplacement de madame Christelle Lebreton;
- Madame Hajiba Akartit en remplacement de madame Mbayang Sidy Ndiaye;
- Madame Marie-Louise Mumbu en remplacement de madame Julie Cunningham.

- 2- de nommer madame Melissa Cerros à titre de membre en remplacement de madame Marie-Pier Gingras, à compter du 11 juin 2014, pour un premier mandat se terminant en juin 2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1144233002

CM14 0328

Proclamation de la semaine du 5 au 11 mai 2014 « Semaine nationale de la santé mentale »

Attendu que les données les plus récentes, recueillies auprès d'institutions telles que l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et des résultats d'études majeures telles que l'Étude de Marchand-Durand sur la santé mentale en 2013, révèlent « une ampleur croissante des problèmes de santé mentale au sein de la population mais également en milieu de travail;

Attendu qu'à Montréal, on estime que 2 % de la population adulte souffre de troubles mentaux graves et que 29 % seront aux prises, au cours de leur vie, avec une dépression majeure ou des troubles anxieux ou encore des troubles liés à l'usage de drogues ou d'alcool;

Attendu que la Semaine de la santé mentale est soulignée chaque année par des activités s'adressant aux employés de la Ville, telles que des midi-conférences et des articles dans l'Échocité;

Attendu que cette année, le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) invite les municipalités québécoises à contribuer à l'événement en proclamant la semaine du 5 mai au 11 mai « Semaine nationale de la santé mentale » et en faisant la promotion de la campagne 2014;

Attendu que plus de 150 municipalités sont déjà passées à l'action;

Attendu que la proclamation municipale de la Semaine nationale de la santé mentale est une démonstration de la préoccupation de l'administration municipale envers la santé de ses employés;

Attendu que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société et que les municipalités en tant qu'employeur ont un rôle important à jouer;

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
M. Normand Marinacci

Et résolu :

- 1 - de proclamer la semaine du 5 au 11 mai 2014 « Semaine nationale de la santé mentale »;
- 2 - d'inviter les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal et ses employés à consulter les outils d'information de la campagne 2014 du réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale;
- 3 - d'inviter les employés de la Ville à participer aux activités offertes au cours de cette semaine.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM14 0329**Déclaration à la mémoire de l'honorable Jim Flaherty**

Attendu que le conseil municipal a appris le décès subit de monsieur James Michael (« Jim ») Flaherty survenu le 10 avril 2014, à Ottawa;

Attendu que Jim Flaherty avait passé huit années à la tête du ministère des Finances à Ottawa, le troisième plus long mandat à un tel poste dans l'histoire canadienne;

Attendu qu'il avait décidé de quitter le gouvernement et de prendre sa retraite il y a à peine un mois;

Attendu qu'à titre de ministre fédéral des Finances, il a assuré la bonne marche de l'économie canadienne, particulièrement durant la récession mondiale de 2008-2009;

Attendu que son rôle durant cette crise et son leadership économique ont contribué grandement à faire du Canada un exemple aux yeux des autres nations du G7;

Attendu qu'il a été nommé, en 2009, « Meilleur ministre des Finances » du monde par le magazine Euromoney;

Attendu que « Gentleman Jim » a toujours démontré un immense respect pour le service public et que, malgré les divergences politiques, il avait acquis le respect et même l'amitié de tous ses collègues à la Chambre des Communes;

Attendu qu'avant sa carrière au fédéral, M. Flaherty avait œuvré 10 ans en politique provinciale en Ontario;

Attendu que Jim Flaherty est né à Montréal, le 30 décembre 1949, dans l'arrondissement de Lachine, le sixième d'une famille irlandaise catholique de huit enfants;

Attendu qu'il a passé sa jeunesse à Montréal où il a terminé ses études secondaires *au Loyola High School*, dans Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu qu'il a toujours montré une grande fierté pour ses origines irlandaises et montréalaises, comme en témoigne notamment son amour indéfectible pour le hockey;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Tous les membres présents

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de M. Flaherty et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de cet homme politique qui a laissé sa marque sur l'économie canadienne.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.06

CM14 0330**Déclaration - Semaine de la sécurité publique ferroviaire**

Considérant la tenue à travers le Canada de la Semaine de la sécurité publique ferroviaire du 28 avril au 4 mai 2014;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux comportements à adopter en bordure des voies ferrées et aux passages à niveau, afin d'éviter des incidents mettant en cause trains et citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat qui a pour objectifs de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire, et de convaincre que l'éducation est au cœur de la prévention et de la réduction des risques;

Considérant la demande d'Opération Gareautrain que le conseil de Ville appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Chantal Rouleau
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

de proclamer la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national, du 28 avril au 4 mai 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.07

CM14 0331

Déclaration - Adhésion de la Ville de Montréal au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer

Attendu que l'alimentation est un enjeu et une préoccupation pour les villes qui se soucient du bien-être de leurs citoyens;

Attendu que de plus en plus de gens ont recours aux banques alimentaires;

Attendu que la Ville de Montréal a initié dès 2009 une démarche afin de se doter d'une politique de sécurité alimentaire;

Attendu que la Ville de Montréal s'est impliquée, dès le départ, dans le processus d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) piloté par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal;

Attendu que le plan SAM 2025 résulte d'une large concertation de l'ensemble des acteurs clés de l'alimentation pour une approche innovante et efficace au bénéfice de la collectivité;

Attendu qu'il est important, pour la Ville de Montréal et son agglomération, de développer une stratégie alimentaire adéquate permettant de répondre aux besoins quotidiens en alimentation de la population;

Attendu que le plan de développement SAM 2025, en harmonie avec plusieurs autres initiatives alimentaires et agricoles en cours, contribuera à la fondation d'une stratégie alimentaire montréalaise commune;

Attendu que le plan SAM 2025 réaffirme le rôle des pouvoirs publics dans la préservation des valeurs d'équité et de solidarité du système alimentaire montréalais en lien avec l'accès à une alimentation saine et suffisante pour la population à faible revenu;

Attendu que le plan SAM 2025 reflète l'intérêt renouvelé des Montréalais envers une alimentation saine et une agriculture de proximité;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Francesco Miele
Mme Anie Samson
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - adhère au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 – innover pour mieux se nourrir et se développer; et contribue à sa réalisation à travers sa propre planification;
- 2 - s'associe à ses partenaires régionaux pour une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise - SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer ».

Adopté à l'unanimité.

15.08

CM14 0332

Déclaration de soutien au projet « En route vers le 22 avril 2017 » du Jour de la Terre Québec

Attendu que devant la réalité des changements climatiques qui risquent de s'intensifier dans les prochaines années, les êtres humains sont conscients de la nécessité d'agir immédiatement en matière d'environnement;

Attendu que parmi les stratégies pour faire face aux changements climatiques, la protection des espaces verts et le développement de la forêt urbaine sont des solutions appropriées qui ont un effet positif certain sur la santé et la qualité de vie des citoyens tout en assurant une biodiversité en ville;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens d'avoir une infrastructure verte performante et polyvalente capable de générer plusieurs services écologiques;

Attendu que les arbres en milieu urbain sont notamment indispensables pour la prévention d'îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales, le rafraîchissement et l'assainissement de l'air et le ralentissement de la minéralisation du territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a une longue histoire de plantation d'arbres;

Attendu que la canopée de Montréal en témoigne, la ville désirant porter son indice de 20% à 25% du territoire d'ici 2025 tel qu'établi dans son Plan d'action canopée adopté en 2012;

Attendu que cet indice est un objectif partagé par la Ville de Montréal et les villes liées;

Attendu que cet objectif confirme les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, notamment le maintien et la protection de la biodiversité;

Attendu que le Plan d'action canopée favorise et encourage la collaboration entre plusieurs acteurs déjà à l'oeuvre dans l'augmentation de plantations d'arbres;

Attendu qu'un des acteurs, Jour de la Terre Québec, a un projet novateur et rassembleur supporté par la Société des Célébrations du 375e anniversaire de Montréal et s'inscrivant dans ses festivités;

Attendu que le projet intitulé « En route vers le 22 avril 2017 » a comme objectif la plantation de 375 000 nouveaux arbres d'ici 2017 dans la communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal soutient depuis plusieurs années les activités du Jour de la Terre Québec;

Attendu que 25 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal et six arrondissements de la Ville de Montréal soutiennent déjà le projet « En route vers le 22 avril 2017 »;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance à la présence d'arbres sur son territoire et encourage le développement continu de son couvert arboricole;

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par Mme Anie Samson
Mme Chantal Rouleau
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que les membres du conseil municipal :

- 1 - confirment le soutien de la Ville de Montréal au projet « En route vers le 22 avril 2017 » élaboré par le Jour de la Terre Québec;
- 2 - confirment la participation de la Ville de Montréal à l'appel de proposition du Jour de la Terre Québec entre 2014 et 2017 pour planter une partie de ces arbres sur son territoire;
- 3 - fassent la promotion du projet auprès des arrondissements de la Ville de Montréal n'ayant pas encore soutenu le projet;
- 4 - recommandent à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'adopter une résolution similaire afin d'encourager l'adhésion de l'ensemble des municipalités membres au projet;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.09

CM14 0333

Déclaration - Mai 2014, 10e anniversaire du Mois du Mont-Royal

Attendu que le gouvernement du Québec a décrété en 2009 le mont Royal, arrondissement historique et naturel, renommé en 2012 site patrimonial du Mont-Royal;

Attendu la volonté de l'administration municipale de reconnaître la valeur unique de ce lieu emblématique et de protéger et faire connaître son paysage et la diversité de ses patrimoines;

Attendu que le premier « Mois du Mont-Royal » initié par Les amis de la montagne a eu lieu en mai 2004;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé officiellement en 2005 « Mai - Mois du Mont-Royal » démontrant ainsi la ferme volonté de l'administration municipale de reconnaître la valeur de ce joyau unique du patrimoine montréalais;

Attendu que le « Mois du Mont-Royal » est un événement de conservation du patrimoine naturel et historique du mont Royal qui propose depuis 10 ans une programmation soutenue d'activités organisées par Les amis de la montagne en collaboration avec la Ville de Montréal;

Attendu que cet événement est réalisé en collaboration avec de nombreux partenaires provenant des secteurs publics, privés, associatifs et institutionnels;

Attendu que la Corvée du Mont-Royal, événement de lancement du « Mois du Mont-Royal » et grand rendez-vous annuel de la communauté montréalaise, permet à des centaines de personnes chaque année de se rassembler pour poser un geste significatif pour leur montagne dont le ramassage de déchets en sous-bois, la plantation d'arbres et d'arbustes d'espèces indigènes, la coupe de plantes exotiques envahissantes, ou le suivi environnemental;

Attendu que le « Mois du Mont-Royal » honore annuellement l'engagement de gens remarquables dédiés à la conservation et la mise en valeur du mont Royal par la remise du Prix du Mont-Royal;

Attendu la reconnaissance de la Ville de Montréal pour cet engagement citoyen de protection du mont Royal et que celle-ci remettra, en collaboration avec Les amis de la montagne, à titre posthume, le Prix du Mont-Royal à feu Frédéric Back lors d'une cérémonie qui aura lieu lors de la Corvée du 4 mai 2014;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
M. Normand Marinacci

Et résolu :

- 1 - de déclarer Mai 2014, le 10^e anniversaire de « Mai - Mois du Mont-Royal » ;
- 2 - de pérenniser « Mai - Mois du Mont-Royal » par la reconnaissance et l'appui de la Ville de Montréal à ce projet de protection du mont Royal et d'engagement citoyen organisé par Les amis de la montagne en collaboration avec la Ville de Montréal;
- 3 - et d'inviter la population montréalaise à y participer activement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.10

CM14 0334

Déclaration relative au décès du Très Honorable Herb Gray

Attendu que le conseil municipal a appris le décès du Très Honorable Herbert Eser (Herb) Gray survenu le 21 avril 2014, à Ottawa;

Attendu que monsieur Herb Gray est le député fédéral ayant siégé le plus longtemps de façon continue à la Chambre des Communes, soit 40 ans, de sa première élection en 1962 jusqu'à sa retraite en 2002;

Attendu que Herb Gray a été reçu bachelier par la Faculté des Sciences économiques de l'Université McGill à Montréal;

Attendu qu'après 1962, il a remporté 12 élections successives dans la circonscription d'Essex-Ouest et de Windsor-Ouest;

Attendu qu'il a occupé de nombreux postes ministériels, notamment celui de ministre de la Consommation et des Corporations de 1972 à 1974, de ministre de l'Industrie et du Commerce de 1980 à 1982 et de président du Conseil du Trésor de 1982 à 1984;

Attendu qu'il a également siégé à titre de vice-premier ministre du Canada à partir de 1997;

Attendu qu'il fut le premier ministre d'origine juive de l'histoire canadienne;

Attendu qu'il a reçu en 2002 de la Gouverneure générale du Canada le titre de « Très Honorable » en raison de sa grande contribution à la vie politique canadienne;

Attendu qu'il a reçu en 2003 le titre de compagnon de l'Ordre du Canada, ainsi que de nombreux autres honneurs;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Lionel Perez
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de M. Herb Gray et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de cet homme politique dont la longévité a marqué l'histoire parlementaire canadienne.

Adopté à l'unanimité.

15.11

CM14 0335

Déclaration pour souligner le 100^e anniversaire de la fondation de la Bibliothèque publique juive

Attendu que cette institution culturelle montréalaise, unique en son genre, célèbre cette année un siècle de services offerts tant à la communauté juive de Montréal qu'aux citoyen(ne)s de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Montréal et des autres municipalités avoisinantes;

Attendu que la Bibliothèque publique juive de Montréal accorde une importance particulière à la transmission des valeurs, du savoir et de l'héritage culturel juif montréalais;

Attendu que cet établissement majeur, autrefois nommé la Yiddishfolks-biblyotek, fondé officiellement en mai 1914, a su évoluer au fil des ans en s'adaptant tant aux besoins qu'aux changements sociaux et technologiques de la population;

Attendu que la Bibliothèque publique juive offre aux Montréalais(e)s une riche collection de livres et de périodiques dans plusieurs langues, notamment en yiddish, en hébreu, en russe, en français, en anglais aux adultes comme aux enfants, sans oublier des activités culturelles et des programmes d'alphabétisation;

Attendu que la Bibliothèque publique juive contribue tant à la préservation qu'à l'accessibilité du riche héritage de la communauté hébraïque de Montréal grâce à des documents originaux sur l'histoire juive canadienne, l'Holocauste, leurs personnalités éminentes et leurs institutions montréalaises.

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Marvin Rotrand
M. Lionel Perez
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

que le conseil municipal souligne, dans le cadre de son centenaire, l'importance de la Bibliothèque publique juive de Montréal, pour non seulement préserver les archives de cette communauté, mais aussi faire preuve d'ouverture à la diversité culturelle qui prévaut à Montréal et de l'importante contribution de la communauté juive au patrimoine culturel montréalais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.12

À 21 h 45, le conseil poursuit ses travaux en procédant à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0336

Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft afin de prolonger le support du système d'exploitation Windows XP pour les douze prochains mois - Dépense totale de 317 862,18 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft (fournisseur unique), pour les douze prochains mois, afin de prolonger le support du système d'exploitation XP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 317 862,18 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2014;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146075004
80.01 (20.01)

CM14 0337

Approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets).

Adopté à l'unanimité.

1130423002
80.01 (20.02)

CM14 0338

Autoriser une dépense additionnelle de 210 696,98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4 du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la demande de changement DDC 17 et de l'erreur dans le bordereau de la soumission du lot 4, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145035004
80.01 (20.03)

CM14 0339

Conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans avec Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal) pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses avec équipements et accessoires - Appel d'offres public 14-13357 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;
- 2- d'accorder à Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal), plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1143447001
80.01 (20.04)

CM14 0340

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 28 mois, avec Équipements Plannord Itée pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-huit mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth, dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Équipements Plannord Itée, un contrat de gré à gré, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à son offre de services en date du 7 mars 2014 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145983003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0341

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque International dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 14-13404 (2 soum./ 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques International, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Camions Inter-Anjou inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13404 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145983004
80.01 (20.06)

CM14 0342

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc. pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 016 160,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233606 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 016 160,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 362 160,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233606 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle dépose un tableau des contrats de travaux publics qui seront accordés par le conseil municipal et le conseil d'agglomération lors des séances du mois d'avril totalisant des dépenses de 130 046 686 \$.

À 22 h 11, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 22 h 26, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1144822019
80.01 (20.07)

CM14 0343

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm, dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 560 455,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 220702 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 560 455,35 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 455,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 220702 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822010
80.01 (20.08)

CM14 0344

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, au montant total de 191 105,99 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 105,99 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 novembre 2013;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143334012
80.01 (20.09)

CM14 0345

Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 7 415 067,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5699 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 415 067,90 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Quadrax & Associés EG, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 860 480,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5699;

- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141035002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.16), l'article 80.01 (20.13) ayant été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0346

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6550a (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 876 425,75 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 069 477,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6550a;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141246002
80.01 (20.11)

CM14 0347

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 146 531, 68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1538-AE (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15,17,18,19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 531,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1538-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334013
80.01 (20.12)

Article 80.01 (20.13)

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soum.)

Retiré séance tenante. Voir l'article 3.01.

CM14 0348

Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141035003
80.01 (20.14)

CM14 0349

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec relatif aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet Turcot / Autoriser une dépense de 1 060 300 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports du Gouvernement du Québec relativement aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye, dans le cadre du projet Turcot;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 060 300 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux prévus audit projet d'entente;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130870006
80.01 (20.15)

CM14 0350

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2017 - Dépense totale de 214 902,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2012, un espace sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à St-Anne-de-Bellevue pour les besoins de radiocommunication du SÉRAM, moyennant un loyer annuel de 46 689,05 \$, taxes incluses, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144565004
80.01 (20.16)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.17) à 80.01 (20.21) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0351

Approuver le projet d'acte par lequel M. Denis Charron consent à la Ville de Montréal une servitude de non-construction de bâtiment résidentiel, assortie d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles existantes, sises aux 8118 et 8124-26, boulevard Broadway Nord à Montréal-Est, en considération du paiement de 390 915 \$, taxes incluses, aux fins de l'implantation d'un centre de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement sur le terrain Demix à Montréal-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte aux termes duquel Monsieur Denis Charron constitue sur ses immeubles situés du côté ouest du boulevard Broadway Nord, au nord de l'autoroute Métropolitaine dans la ville de Montréal-Est, constitués des lots 1 250 872, 1 250 875, 1 250 876, 1 396 579, 1 396 585 et 2 010 669, 2 010 670, 2 010 671, 2 010 672, 2 010 673, 1 396 580, 1 396 581, 1 396 582, 1 396 583, 1 396 584, 2 010 665, 2 010 666, 2 010 667 et 2 010 668 en faveur de la propriété de la Ville de Montréal constituée du lot 2 402 139, tous du cadastre du Québec, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtisse résidentielle, moyennant le paiement d'une somme de 390 915 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134313003
80.01 (20.17)

CM14 0352

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, pour l'année 2014, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec, pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143381001
80.01 (20.18)

CM14 0353

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, à quatre organismes, pour l'année 2014, soit 178 000 \$ à Moisson Montréal inc., 90 000 \$ à Jeunesse au Soleil, 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répit-Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013 - 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-Mess 2013 - 2015 :
- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
Moisson Montréal Inc.	« Transformation alimentaire »	178 000 \$
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'Espoir »	90 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	« Solidarité »	75 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	« Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »	65 000 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140302001
80.01 (20.19)

CM14 0354

Accorder un soutien financier de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2012-2015 / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140026001
80.01 (20.20)

CM14 0355

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (Lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 231 100 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214708 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 231 100 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 581 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214708 ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141009002
80.01 (20.21)

À 22 h 57, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 29 avril 2014, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 avril 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 29 avril 2014, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. Francois Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Guay, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Richard Ryan et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Andrée Hénault, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda et M. Giovanni Rapanà.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Harout Chitilian, M. François William Croteau et M. Domenico Moschella.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Johanne Dion	M. Denis Coderre	Résultats attendus suite à la mise en place de la Table des maires / Représentations en regard du modèle de gouvernance

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Brisset	M. Denis Coderre	Recouvrement de l'autoroute Ville-Maire – débat nécessaire / Rencontre souhaitée pour discuter des investissements requis sur le réseau routier versus le transport en commun
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Subvention octroyée par la Ville pour l'organisation d'événements – accès aux états financiers / Dépenses électorales par le parti du maire

Le conseiller Claude Dauphin soulève une question de règlement concernant l'objet sur lequel doit porter la sous-question. Le président du conseil confirme que le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)* n'a pas été modifié et que la sous-question doit porter sur le même sujet que la question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	3600, Van Horne – juridiction concernant un litige / Subvention octroyée au promoteur

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 9 h 56.

À 9 h 57, le président du conseil informe les membres du conseil des modifications à l'horaire de la séance afin de suspendre les travaux à 11 h 55 pour permettre aux membres d'assister au Gala de l'environnement de la CRÉ.

Un débat restreint s'engage.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Importance pour la Ville de se doter d'une expertise professionnelle à l'interne / Le recours à des consortiums est une formule propice à la corruption / Retrait de l'article 80.01 (20.29) de l'ordre du jour
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Sécurité des piétons et cyclistes – modifications au Code de la sécurité routière nécessaires – action souhaitée
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Enjeux de la Ville, notamment sur les infrastructures et engagements du ministre Moreau au nom du gouvernement / Représentations du maire à cet égard

À 10 h 14,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger de 5 minutes la période de questions des membres du conseil.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Directives attachées à l'étiquette « dossier prioritaire » / Assurance que les restrictions budgétaires ne nuiront pas au déploiement des ressources et à l'offre de services de proximité

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 19.

À 10 h 20, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0356

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbain, dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue L'Espérance (Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 378 372,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 256902 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 378 372,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue L'Espérance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 3- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 831 872,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256902 ;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822011
80.01 (20.22)

CM14 0357

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 13 267 723,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 262002 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 267 723,85 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 982 223,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262002 ;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822024
80.01 (20.23)

CM14 0358

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 447 665,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 044 103,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10071;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130884001
80.01 (20.24)

CM14 0359

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 345 475,37 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 171 736,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10119;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146217001
80.01 (20.25)

CM14 0360

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10139 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 018 969,27 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14299 et une dépense de 11 628 456,08 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14300 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14299, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 868 969,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
- 4- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14300, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 478 456,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144551001
80.01 (20.26)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0361

Accorder un contrat à Charex inc. pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 380 500 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 226102 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 380 500 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 209 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226102 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Le tout conditionnel à l'approbation du bail de location du terrain Longue-Pointe à intervenir entre le gouvernement du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal (dossier décisionnel 1134069008).

Adopté à l'unanimité.

1144822021
80.01 (20.27)

CM14 0362

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont Claude-Brunet dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 524 683,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 07-08404 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 524 683,60 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du Pont Claude-Brunet, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 294 733,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-08404;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140541002
80.01 (20.28)

CM14 0363

Prolonger la durée des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortiums SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1^{er} mai 2014 au 1^{er} mai 2015, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes / Approuver les projets d'addenda à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets d'addenda n° 2 aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et chacune des firmes ci-après énoncées, afin de reporter la date de fin des prestations de services professionnels du 1^{er} mai 2014 au 1^{er} mai 2015, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes (CG08 0204) :

- Consortium SNC-Lavalin/Dessau
- Consortium BPR/Séguin
- Consortium CIMA+/Tecsult inc.
- Consortium ART
- Consortium SM/Génivar

Un débat s'engage.

Suite aux interventions, l'article 80.01 (20.29) est retiré de l'ordre du jour.

1140541004
80.01 (20.29)

CM14 0364

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 24 mois, avec Les consultants S.M. inc. et Beaudoin Hurens pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 13-13171 (10 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13171 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Les consultants S.M. inc	1 637 303,21\$	24 mois	1
Beaudoin Hurens inc.	1 166 708,81\$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1145249002
80.01 (20.30)

CM14 0365

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, avec Axor Experts-Conseils inc et Les Services exp inc. pour des services professionnels en conception dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures - Appel d'offres public 14-13372 (13 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels d'arpentage de construction, de dessin, de calcul hydraulique et de préparation de plans et devis ;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13372 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Axor Experts-Conseils Inc	4 924 120,55 \$	36 mois	1
Les Services exp inc.	4 662 810,55 \$	36 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1144822026
80.01 (20.31)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.32) à 80.01 (20.36) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0366

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13260 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
- CIMA+ s.e.n.c.	776 190,48 \$
- AXOR Experts-conseils	574 989,98 \$
- Les Consultants S.M. inc.	445 298,17 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146706001
80.01 (20.32)

CM14 0367

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec LEGICO-CHP inc., économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois OU pour un total d'honoraires n'excédant pas le montant du contrat selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public 13-13323 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel LEGICO-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois ou pour une somme maximale de 236 095,41 \$, taxes incluses, selon la première des deux éventualités, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13323 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1141861001
80.01 (20.33)

CM14 0368

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de deux ans, avec Aecom Consultants inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport - Appel d'offres public 13-13216 (9 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des Transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 235 753,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, selon les conditions stipulées au projet de convention;

- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1145897005
80.01 (20.34)

CM14 0369

Approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, taxes en sus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133490004
80.01 (20.35)

CM14 0370

Accorder un contrat à Brulé, Murray & associés inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour la somme maximale de 3 543 472,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13276 (4 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Brûlé, Murray & associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'agents de sécurité qualifiés pour une période approximative de quatre ans et tous autres services professionnels requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail, pour une somme maximale de 3 543 472,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146671001
80.01 (20.36)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0371

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;

- 2- d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1132518002
80.01 (30.01)

CM14 0372

Consentir aux modifications prévues par les règlements PC-2658-3 et PC-2806 au Régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de consentir aux modifications édictées par les règlements PC-2658-3 et PC-2806 au Régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

1135885004
80.01 (30.02)

CM14 0373

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajuster le budget d'immobilisation 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 16 339 000 \$ au PTI 2014-2016, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2013, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2- d'adopter un budget supplémentaire de 10 000 000 \$ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal;

- 3- de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014;
- 4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145337005
80.01 (30.03)

CM14 0374

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2013 - Volet agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 175,0 \$ (en milliers de dollars) pour l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF;
- 2- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 10 000,0 \$ (en milliers de dollars) au budget 2014 du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1145205002
80.01 (30.04)

CM14 0375

Adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Attendu qu'une charte mondiale pour l'activité physique, officiellement nommée « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action », a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les municipalités, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs servant de guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013 ;

Attendu que plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées ;

Attendu que la Ville, les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte met de l'avant l'engagement de la Ville envers la pratique de l'activité physique des citoyens tout en l'interpellant, à court ou moyen terme à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce, en tenant compte des ressources disponibles ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de recommander au conseil d'agglomération d'inviter les villes liées à adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

Un débat s'engage.

À 11 h 18, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

1141658003
80.01 (30.05)

À 11 h 50, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 avril 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 29 avril 2014, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. Francois Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

Mme Manon Barbe, M. Fran  ois William Croteau, M. R  al M  nard, M. Giovanni Rapan   et M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Andr  e H  nault, M. Luc Ferrandez et M. Luis Miranda.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Harout Chitilian.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffiere adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin d  clare la s  ance ouverte.

   14 h 05, le conseil reprend ses travaux.

Il est propos   par M. Francesco Miele

appuy   par M. Pierre Desrochers

Et r  solu :

de r  unir, pour fins d'  tude, les articles 80.01 (30.06)    80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopt      l'unanimit  .

CM14 0376

Approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti, dont les besoins sont estimés à 2 M\$ pour la période 2014 - 2017, et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144251003
80.01 (30.06)

CM14 0377

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 68 du décret 1229-2005 qui prévoyait que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune »;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier 2013 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013) (CG12 0456);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) (CG12 0498);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part qui était prévue à l'article 68 du Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif est établi à 0,1116 \$ par m³ pour l'exercice financier 2013.

Adopté à l'unanimité.

1142964002
80.01 (30.07)

CM14 0378

Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports, en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Érika Duchesne

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender le texte de la recommandation afin qu'il se lise comme suit :

« d'autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération à la Direction des transports en vue de réaliser, en concertation à toutes les étapes avec les arrondissements et les villes liées, le portrait, l'étude des besoins et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ».

À 14 h 11, le président du conseil suspend les travaux.

À 14 h 12, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Le débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (30.08), tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1133455002
80.01 (30.08)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0379

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130865001
80.01 (42.01)

CM14 0380

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140865001
80.01 (42.02)

CM14 0381

Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1146185001
80.01 (42.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0382

Approbation d'un ajout de 4 864 508 \$ au PTI 2014-2015-2016 et du règlement R-147 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 864 508 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un ajout de 4 864 508 \$ au PTI 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-147 autorisant un emprunt de 4 864 508 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1140854001
80.01 (45.01)

CM14 0383

Approuver le règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 \$ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 \$ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1146213002
80.01 (45.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0384

Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la réfection de la station de pompage Belvédère, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 585 985,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-13-07 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0468;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 585 985,31 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère;
- 2 - d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 575 985,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-13-07;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1143903001

CM14 0385

Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour les travaux de réfection (projet 11-02) du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput (structures 81-5216 A et B, 81-5217 A et B), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 122 718,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 07-11021 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0536;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 122 718,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 062 833,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130541011

CM14 0386

Accorder un contrat à Entreprises C.& R. Ménard inc. pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 9 519 424,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 223102 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0538;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 519 424,02 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph et les rues Saint-Urbain, Resther et Bibaud, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises C.& R. Ménard inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 204 924,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144822015

CM14 0387

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ère} Avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 622 478,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 280701 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0539;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 622 478,27 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ère} Avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 329 978,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280701;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1144822022

CM14 0388

Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination dans le cadre de la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0540;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808), pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1142183005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0389

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 838 629,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 235409 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0541;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 838 629,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 714 342,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235409;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1146708001

CM14 0390

Accorder un contrat à Hulix Construction pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières - Dépense totale de 7 395 786,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5645 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0535;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et l'agrandissement du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5645;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1131029005

CM14 0391

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives) - Dépense totale de 693 139,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 287802 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0550;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 693 139,01 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 639,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287802;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1144822027

CM14 0392

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014 dans le cadre du projet de construction de la rue Bourgeois

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0558;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2014, engageant solidairement M. Bédard avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014, dans le cadre du projet de construction de la rue Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1144501002

CM14 0393

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0569;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1141643001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0394

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'Habitation Lachapelle de Cartierville, aux fins de construction d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vague localisé sur le côté sud de la rue Dulongpré, à l'est du boulevard Laurentien (dans l'axe de la rue Lachapelle), constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, pour la somme de 396 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0476;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'Habitation Lachapelle de Cartierville, pour les fins de construction d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vague, d'une superficie de 850,5 mètres carrés, localisé sur le côté sud de la rue Dulongpré, à l'est du boulevard Laurentien (dans l'axe de la rue Lachapelle), constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, pour la somme de 396 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'Habitation Lachapelle de Cartierville démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1130634005

CM14 0395

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain et une partie de ruelle d'une superficie de 388,2, mètres carrés, situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la somme de 167 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0560;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain formé du lot 1 174 904 et une partie de ruelle formée du lot 2 181 411 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 388,2 mètres carrés, situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143496002

CM14 0396

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Le Courant du quartier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0561;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Le Courant du Quartier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 8 179,1 mètres carrés, situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, constitué des lots 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Le Courant du Quartier démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1146678001

CM14 0397

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, un local d'une superficie d'environ 452,69 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du 1301, rue Sherbrooke Est à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 mètres carrés, à des fins d'aire de jeu, pour un loyer total de 673 652,53 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0562;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 452,69 mètres carrés, à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 mètres carrés, à des fins d'aire de jeu, moyennant un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1134069009

CM14 0398

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, soit 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0571;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, soit 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la réalisation du projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1145917001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0399

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0557;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 902 502,83 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet de réaménagement majeur de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Régis Côté et associés, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 764 797,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12809 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1125950001

CM14 0400

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM - Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5690 (4 soum.) / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582) de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0629;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Centre de soccer intérieur au CESM, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1;
- 3 - d'accorder à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 537 435,07 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 5690;
- 4 - d'autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570,12 \$, taxes incluses;
- 5 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1140380001

CM14 0401

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige), pour une somme maximale de 1 587 234,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13073 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0641;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder un contrat à Logic-Contrôle inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, afin de fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige, dans le cadre de la réalisation du projet SIT-Neige, pour une somme maximale de 1 587 234,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13073;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1143313001

CM14 0402

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue au boulevard Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 262 204,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-04 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0631;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 262 204,02 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 075 000 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-04;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 483 406,15 \$ au Service de l'eau;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1144820003

CM14 0403

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 686 486,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 279401 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0630;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 686 486,09 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 032 986,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279401;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1144822013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0404

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et de travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 113 706,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 262705 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0625;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 113 706,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Hexagone s.e.c. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 006,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262705;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1144822012

CM14 0405

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 174 807,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13055 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0632;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 174 807,99 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 166 483,80 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13055 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 16 610,47 \$ au Service de l'eau ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.22 1134820004

CM14 0406

Autoriser la signature d'un projet entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2014 - Dépense de 45 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0643;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2014, et autoriser le paiement de 45 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1146735001

CM14 0407

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 mètres carrés, faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses / Inscrire au registre du domaine public les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0644;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, aux fins de régulariser l'emprise de la rue existante, plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 mètres carrés, faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitués des lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire au registre du domaine public les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1134306002

CM14 0408

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménager un stationnement incitatif, un terrain situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 3 608,4 mètres carrés, pour la somme de 707 500 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0645;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public la partie du lot 3 347 362 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel :
 - la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménager un stationnement incitatif, un emplacement d'une superficie de 3 608,4 mètres carrés situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, pour la somme de 707 500 \$, plus les taxes applicables;
 - la Ville crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques sur le lot 3 347 362 du cadastre du Québec, pour une conduite dont l'assiette a une superficie de 146,3 mètres carrés, le tout tel que décrit à la description technique et au plan T-150 Longue-Pointe préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 janvier 2012, sous sa minute numéro 1330, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1136037006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0409

Approuver un projet de convention de modification au bail par lequel la Ville loue à 6813623 Canada inc. un local situé au rez-de-chaussée de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont situé au 1240-1248 de l'avenue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0647;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à 6813623 Canada inc. un local au rez-de-chaussée de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont situé au 1240-1248, de l'avenue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont, afin de tenir compte du nouveau concept de restauration.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1145935004

CM14 0410

Conclure un contrat de services avec Cyclo Chrome inc. personne morale à but non lucratif, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, taxes incluses / Désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de Cyclo Chrome inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0652;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure un contrat de services avec Cyclo Chrome inc., personne morale à but non lucratif, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, taxes incluses;
- 2 - de désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de Cyclo Chrome inc.;
- 3 - d'imputer le tout, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1144368003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0411

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial desservant le futur quai d'accès au train pour le compte de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) - Projet Gare d'Anjou située dans le district Rivière-des-Prairies

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0481;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial desservant le futur quai d'accès au train pour le compte de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) - Projet Gare d'Anjou située dans le district Rivière-des-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144820002

CM14 0412

Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0573;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2- d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1141158001

CM14 0413**Adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action »**

Vu la recommandation du comité exécutif en date 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0574;

Attendu qu'une charte mondiale pour l'activité physique, officiellement nommée « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action », a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les municipalités, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs servant de guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013 ;

Attendu que plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées ;

Attendu que la Ville, les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte met de l'avant l'engagement de la Ville envers la pratique de l'activité physique des citoyens tout en l'interpellant, à court ou moyen terme à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce, en tenant compte des ressources disponibles ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action » qui sont les suivants :

- adopter des stratégies fondées sur des données probantes pour cibler des populations entières et des groupes particuliers, notamment ceux qui doivent surmonter de sérieux obstacles;
- opter pour une approche fondée sur l'équité afin de réduire les inégalités sociales liées à la santé de même qu'à l'accès aux services, aux infrastructures et aux équipements sportifs et récréatifs;
- cibler les déterminants environnementaux, sociaux et individuels de l'inactivité physique;
- entreprendre des actions partenariales intersectorielles durables à l'échelle nationale, régionale et locale afin d'en maximiser les effets;
- renforcer les capacités de toutes les personnes et organismes concernés en investissant dans la recherche, dans l'amélioration des pratiques, dans l'élaboration de politiques, dans l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place ainsi que dans la surveillance de l'état de santé de la population;
- élaborer une approche qui s'adapte à l'évolution des besoins des individus tout au long de leur vie;
- plaider auprès des décideurs et de la population l'importance d'intensifier l'engagement politique et les ressources allouées à l'activité physique;
- tenir compte du contexte culturel et moduler les stratégies en fonction des réalités locales, des contextes et des ressources disponibles;
- faire en sorte que le choix d'être physiquement actif soit facile à faire pour tous les individus.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0414

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajuster le budget d'immobilisations 2014 du conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2014 par sa résolution CE14 0504;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 252 407 000 \$ au PTI 2014-2016, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2013, et ce, pour l'ensemble des arrondissements, selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2- d'adopter un budget supplémentaire de 30 000 000 \$ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal;
- 3- de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre, inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014;
- 4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'amender le paragraphe 4 de la recommandation afin qu'il se lise comme suit :

« 4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, sauf les bibliothèques ».

À 15 h 14, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 19, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillères Thuillier et Lavigne Lalonde recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillères Thuillier et Lavigne Lalonde.

La proposition d'amendement est agréée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de retourner l'article 30.04 au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 80.1 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif.

Le président du conseil met aux voix cette proposition et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 28

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif de l'article 30.04 rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale telle qu'amendée.

Il est proposé par M. Jean-François Cloutier

appuyé par M. Claude Dauphin

d'amender le paragraphe 4 de la recommandation afin qu'il se lise comme suit :

« 4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, sauf les bibliothèques et les centres communautaires et sportifs et de tout équipement de cette envergure ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Cloutier et Dauphin recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Cloutier et Dauphin.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Cloutier et Dauphin.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseiller Cloutier et Dauphin et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6

Contre : 50

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Cloutier et Dauphin rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale telle qu'amendée.

Le président met aux voix l'article 30.04 tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1145337004

CM14 0415

Autoriser une appropriation de 960 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0584;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 960 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et de l'environnement) pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1140776002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0416

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation de surplus 2013 à des projets spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2014 par sa résolution CE14 0506;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2013 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2013 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- de retourner une somme de 18 790,0 \$ (en milliers de dollars) des surplus affectés à la Société de vélo en libre-service (SVLS) au surplus libre de la Ville;

- 4- d'adopter l'affectation du surplus de 20 352,5 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements;
- 5- de récupérer les déficits de 2013 des arrondissements pour un montant de 7 592,2 \$ (en milliers de dollars);
- 6- de récupérer de l'arrondissement L'Île-Bizard–Ste-Geneviève en vertu de la « Politique d'attribution, d'utilisation et de remboursement du Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige de la Ville de Montréal », le dernier versement de 236,0 \$ (en milliers de dollars);
- 7- de récupérer le solde des déficits des exercices antérieurs au 31 décembre 2013 des arrondissements pour un montant de 4 980,7 \$ (en milliers de dollars);
- 8- d'adopter l'affectation du surplus de 9 090,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques, représentant le surplus 2013 du Fonds des conduits souterrains;
- 9- d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars):
- | | | |
|---|---|-------------------|
| - Direction du matériel roulant- Fonds de location à long terme -
remboursement du capital. | - | 581,4 \$ |
| - Service de la mise en valeur du territoire - Fonds de
dynamisation des rues commerciales. | - | 1 336,6 \$ |
| - Direction de l'environnement et développement durable -
Renflouement du fonds d'énergie. | - | 1 291,9 \$ |
| - Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le
développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF. | - | 637,9 \$ |
| TOTAL | | 3 847,8 \$ |
- 10- de réserver du surplus libre du conseil municipal un montant de 12 572,9 \$ (en milliers de dollars) pour couvrir la récupération future des déficits des arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1145205001

CM14 0417

Accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires générés par la hausse de tarification de 0,50 \$/l'heure sur le réseau local afin de lui permettre de respecter l'équilibre de son budget qui a été déposé pour 2014 / Accorder à l'arrondissement toutes les recettes provenant de l'augmentation de tarification des parcomètres et de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0660;

Attendu que suivant l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal* (CVM), les pouvoirs de tarification des parcomètres sur le réseau local ont été délégués aux arrondissements;

Attendu que les recettes produites à la suite d'une tarification fixée par le conseil d'arrondissement sont à l'usage exclusif de ce conseil (article 145 CVM);

Attendu que la Ville de Montréal a par ailleurs signé une entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal (Stationnement de Montréal) pour la gestion de l'ensemble du parc de parcomètres sur le territoire et qu'en vertu de cette entente, les revenus générés par l'utilisation des espaces de stationnement appartiennent en totalité à Stationnement de Montréal, lequel verse annuellement à la Ville de Montréal une compensation et des redevances selon des calculs préétablis;

Attendu que la signature de cette entente fait en sorte que l'arrondissement ne peut, notamment, bénéficier directement des recettes générées par la décision de son conseil d'augmenter la tarification des parcomètres sur le réseau local et d'installer des parcomètres supplémentaires;

Attendu que les recettes enregistrées en 2013 au chapitre de la tarification des parcomètres sur le réseau local de l'arrondissement sont de l'ordre de 1,9 M\$, et que seulement 865 000 \$ ont été consentis par la Ville centre à l'arrondissement au fil des années en guise d'ajustements récurrents à la base budgétaire;

Attendu que l'arrondissement a déposé un budget équilibré, lequel comprend l'ajustement à la hausse de son budget de revenus d'un montant de 350 000 \$, représentant une augmentation de la tarification de parcomètres sur le réseau local de 0,50 \$/l'heure et l'ajout de 75 parcomètres sur le réseau local en vigueur au printemps 2014;

Attendu que l'arrondissement est également favorable à ce que la Ville centre harmonise la tarification des parcomètres sur le réseau artériel de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce d'un montant identique de 0,50 \$/l'heure et permette l'ajout de 25 parcomètres sur le réseau artériel;

Attendu que les revenus générés par la tarification des parcomètres sur le réseau local constituent un moyen de financement pour les arrondissements, au même titre que les autres recettes diverses locales;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires nets générés par la hausse de la tarification de 0,50 \$ / l'heure et l'ajout de parcomètres sur le réseau local de son territoire, afin de lui permettre de respecter l'équilibre budgétaire, et d'accorder à l'arrondissement toutes les recettes éventuelles provenant de l'augmentation de tarification ou de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local de son territoire;
- 2- d'harmoniser la tarification des parcomètres sur le réseau artériel du territoire de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en augmentant le taux horaire de 0,50 \$ l'heure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1141078001

CM14 0418

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 56^e Avenue entre la 1^{ère} Rue et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 56^e Avenue, entre la 1^{ère} Rue et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1134386007

CM14 0419

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent (09-028)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent (09-028) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1146347019

CM14 0420

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1130387004

CM14 0421

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1133496013

CM14 0422

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1130387005

CM14 0423

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1134386002

CM14 0424

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1146659002

CM14 0425

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1140498002

CM14 0426

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1140196001

CM14 0427

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1140196002

CM14 0428

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1146705001

CM14 0429

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1143200004

CM14 0430

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'ombudsman (02-146)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'Ombudsman (02-146) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1143709001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0431

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du deuxième étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation du deuxième étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014, par sa résolution CE14 0353;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du deuxième étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1130449011

Règlement 14-014

CM14 0432

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014, par sa résolution CE14 0354;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1141361002

Règlement 14-015

CM14 0433

Adoption - Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz

Attendu qu'une copie du Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014, par sa résolution CE14 0355;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1131238003

Règlement 14-016

CM14 0434

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre service BIXI

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 24 mars et 23 avril 2014, par ses résolutions CE14 0428 et CE14 0674;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1144368002

Règlement 14-006-1

CM14 0435

Nomination du trésorier et directeur du Service des finances

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 avril 2014 par sa résolution CE14 0685;

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

de nommer M. Yves Courchesne à titre de Trésorier et directeur de service - Service des finances (103980) dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), pour une période indéterminée, à compter du 26 mai 2014, conformément à l'article 2. « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1145904010

CM14 0436

Nomination de membre au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0578;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prolonger le mandat de monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal du 1^{er} mai 2014 jusqu'à la fin de son mandat, soit au 30 avril 2017;
- 2- de rembourser à monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1145213001

CM14 0437

Nomination de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0656;

La conseillère Marie Cinq-Mars n'est pas présente dans la salle au moment de l'étude de ce point;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de renouveler, pour une période d'un an, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- M. Bruno Bergeron
- Mme Irène Cinq-Mars
- Mme Ariane Émond
- Mme Judy Gold
- Mme Hélène Laperrière
- Mme Luba Serge

2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1141079002

CM14 0438

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

de nommer monsieur Manuel Guedes à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de madame Sylvia Lo Bianco.

Adopté à l'unanimité.

51.04

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour connaître la valeur de rachat de Stationnement de Montréal

Retiré séance tenante. Voir l'article 3.01.

CM14 0439**Motion de l'opposition officielle pour réviser la législation entourant la pratique du vélo**

Les conseillers Aref Salem et Anie Samson déposent une version amendée de l'article 65.02 élaborée conjointement avec les conseillers Craig Sauvé et Marc-André Gadoury dont le texte se lit comme suit :

Attendu que la pratique du vélo présente de nombreux avantages majeurs pour une ville, notamment en réduisant la congestion routière, en favorisant la santé des citoyens et en assurant une meilleure qualité de l'air;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, un Plan de transport dont deux des objectifs principaux sont d'améliorer la qualité de l'environnement et de répondre aux besoins de mobilité en favorisant les déplacements actifs;

Attendu qu'il est démontré que le sentiment de sécurité est un facteur clé pour amener plus de gens à adopter le vélo urbain pour leurs déplacements quotidiens;

Attendu que des investissements significatifs sont nécessaires pour que les villes puissent mettre en place des infrastructures et des aménagements favorables à la sécurité des cyclistes;

Attendu que les principes fondateurs du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) ont été retenus à une époque où la pratique urbaine du vélo était marginale et peu valorisée;

Attendu que l'actuel *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) est aujourd'hui de ce fait inadéquat eu égard aux nouvelles réalités des déplacements en milieu urbain;

Attendu que la *Loi sur l'assurance automobile du Québec* (RLRQ c A-25), dans son état actuel, laisse le cycliste quasiment démuné en cas d'accident lié à l'usage d'une automobile qui n'est pas en mouvement au sens de cette même loi;

Attendu que plusieurs grandes villes d'Amérique du Nord et d'Europe ont déjà adopté diverses mesures législatives et réglementaires (comme un « Code de la rue ») qui ont favorisé la pratique du vélo et amélioré la cohabitation pacifique entre les différents usagers de la route;

Attendu que la Ville de Montréal participe à la Table québécoise de la sécurité routière via plusieurs comités, dont celui sur les transports actifs et alternatifs;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Marc-André Gadoury
Mme Anie Samson
M. Aref Salem

que le conseil municipal mandate le comité exécutif de la Ville de Montréal d'interpeller le gouvernement du Québec afin :

- 1 - que le *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) soit modernisé en tenant compte de la présence massive et en croissance de cyclistes sur les réseaux routiers urbains;
- 2 - que la *Loi sur l'assurance automobile du Québec* (RLRQ c A-25) soit révisée afin que les cyclistes bénéficient d'un régime de protection de l'État aussi efficace et adapté à leur réalité que l'est celui qui y est prévu pour les autres usagers de la route;
- 3 - que la Direction des transports soit mandatée afin d'identifier les besoins et les mesures cohérentes et adaptées à la réalité des cyclistes à Montréal, en vue de la modification du *Code de la sécurité routière* et de la *Loi sur l'assurance automobile du Québec*.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM14 0440**Motion de l'opposition officielle pour une meilleure sécurité aux intersections de la Ville de Montréal**

Les conseillers Aref Salem et Lionel Perez déposent une version amendée de l'article 65.03 élaborée conjointement avec les conseillers Marc-André Gadoury et Richard Bergeron dont le texte se lit comme suit :

Attendu que la Charte du piéton de la Ville de Montréal vise à favoriser la marche comme mode de déplacement grâce notamment à un meilleur partage de l'emprise publique;

Attendu que les médias ont rapporté que neuf piétons et cyclistes, dont deux enfants, ont été happés depuis 1er mars 2014, ce qui a entraîné un décès;

Attendu que les programmes de réfection des artères commerciales et de transit ne prévoient pas systématiquement des mesures pour un meilleur partage de l'emprise publique entre les différents modes de transport;

Attendu le programme de mise aux normes (MAN1) des feux de signalisation qui visait 800 intersections dans 9 arrondissements situés dans l'ancienne Ville de Montréal est en voie de finalisation;

Attendu le programme de mise aux normes (MAN2) des feux de signalisation a été lancé, et vise les autres intersections localisées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal;

Attendu que les critères de justification pour l'installation des feux de piétons et de l'intervalle de protection pour les temps de traverse sont appliqués systématiquement aux intersections visées par MAN2, et que la Ville a amorcé l'application systématique de ces critères aux intersections visées par MAN1;

Attendu l'importance de sécuriser les intersections des artères qui sont sous responsabilité de la Ville, dont les intersections jugées les plus dangereuses;

Attendu que la Ville effectue déjà une priorisation des intersections les plus dangereuses en fonction d'indicateurs d'accidents utilisés couramment dans le domaine;

Attendu que la Ville privilégie une approche globale et intégrée en matière de sécurisation des intersections, comprenant des mesures de mises aux normes des feux de circulation, des aménagements à la géométrie des rues et des intersections, des campagnes de sensibilisation, des mesures de réduction de la vitesse et autres mesures;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Aref Salem
M. Lionel Perez

- 1- que lors des travaux de réaménagements d'artères commerciales, des mesures de partage de l'emprise publique entre automobilistes, cyclistes et piétons soient systématiquement évaluées en vue d'un meilleur partage de la chaussée entre les différents modes de déplacement et en vue d'un aménagement durable de ces rues;
- 2- que la Ville s'engage à rendre public chaque année un bilan sur l'état de l'avancement des programmes relatifs à la sécurisation des intersections et celui des programmes MAN1/MAN2.

Un débat s'engage sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

CM14 0441**Motion pour demander au gouvernement du Québec que la Ville de Montréal obtienne un pouvoir habilitant pour réglementer en matière d'inclusion en logement social et abordable**

Avant sa présentation, le conseiller Richard Ryan dépose une nouvelle version de l'article 65.04 qui se lit comme suit :

Attendu qu'il est reconnu que le développement de logements sociaux et abordables est un moyen pour contrer la pauvreté et maintenir la mixité sociale;

Attendu qu'en 2005, la Ville de Montréal a reconnu ce principe en adoptant une stratégie d'inclusion en logement social et abordable;

Attendu qu'en 2012, la Ville de Montréal a créé un fonds de contribution pour le logement social et le logement abordable afin d'y verser les contributions financières des promoteurs qui participent à cette stratégie;

Attendu que la Ville de Montréal n'a pas les pouvoirs requis pour traduire en règlement cette volonté en matière d'inclusion en logement social et abordable, et que la Ville est donc limitée à n'appliquer cette politique qu'en cas de grands projets immobiliers ayant fait l'objet de changement de zonage ou autre dérogation importante dans le cadre d'un projet particulier d'urbanisme;

Attendu qu'une ville aussi importante que Montréal se doit d'avoir des pouvoirs accrus en matière d'habitation afin de pouvoir mieux planifier son développement et répondre aux besoins de toutes les citoyennes et de tous les citoyens;

Attendu que le projet de loi 47, préparé en 2011 et portant sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, prévoyait d'accorder des pouvoirs aux municipalités en matière d'inclusion en logement social et abordable et que ce projet de loi a été abandonné en 2012;

Attendu que plus de 22 500 foyers sont sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour un logement à prix modique et qu'une portion de ces ménages provient du territoire de la CMM en dehors de l'agglomération de Montréal;

Il est proposé par M. Richard Ryan
M. Russell Copeman

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que le conseil municipal de Montréal demande au gouvernement du Québec, dans le cadre de la reconnaissance de Montréal en tant que métropole, d'accorder les pouvoirs habilitants à la Ville de Montréal pour réglementer en matière d'inclusion en logement social et abordable, soit par une modification à la *Charte de la Ville de Montréal* ou par tout autre modification législative.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04

Article 65.05**Motion de l'opposition officielle pour redonner à la Direction des grands parcs le mandat de négocier l'acquisition et l'aménagement des milieux naturels**

Le conseiller Sylvain Ouellet reporte la motion en titre à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 0442**Motion de l'opposition officielle pour le dépôt obligatoire d'une maquette virtuelle pour les projets soumis devant l'Office de consultation publique de Montréal**

Attendu qu'il est très difficile pour les citoyens, élus et commissaires de se faire une idée précise de l'impact visuel qu'occasionnera la construction, l'agrandissement ou la modification d'un immeuble ou d'une infrastructure en surface;

Attendu que ces projets ont souvent des impacts significatifs sur les vues, l'ensoleillement ainsi que l'impression générale du secteur, notamment au niveau des piétons;

Attendu qu'actuellement les promoteurs ne montrent souvent que des vues en plan de leur projet, et que même quand il y a des vues 3D, celles-ci sont statiques et ne sont prises qu'à partir d'un nombre très restreint de points de vue, souvent choisis par le promoteur lui-même;

Attendu que la mise à disposition d'une maquette virtuelle permettrait aux citoyens d'évaluer eux-mêmes l'impact d'un projet en fonction du point de vue qu'ils auraient eux-mêmes choisi et, ainsi, éviterait toute perception erronée du projet;

Attendu que des consultations publiques tenues ces dernières années par l'Office de consultation publique de Montréal, tels les agrandissements du stade McGill et des installations de Tennis Canada au parc Jarry, ont montré que les impacts des projets sur les vues sont sous-évalués;

Attendu qu'il est presque impossible pour un simple citoyen de contre-argumenter les dires d'un promoteur concernant les impacts visuels d'un projet;

Attendu que, de toute façon, les promoteurs doivent souvent créer une maquette virtuelle pour leurs besoins internes et qu'ils pourraient en fournir une à peu de coûts;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà créé plusieurs maquettes virtuelles, dont celle créée pour la consultation sur la révision des hauteurs du centre-ville de Montréal;

Attendu qu'à l'article #101 du règlement sur les tarifs 2014 de la Ville de Montréal, il est précisé qu'il en coûte 180 000 \$ pour fournir la maquette virtuelle de l'ensemble de l'île de Montréal, incluant les bâtiments en 3D et un modèle numérique de terrains;

Attendu que l'OCPM n'est pas exempté de ce tarif et qu'il n'a ni les budgets nécessaires pour acheter cette maquette virtuelle, ni commander des contre-expertises sur les vues ou l'ensoleillement, ni créer lui-même une maquette virtuelle, l'organisme se voit contraint de se fier aux seules études fournies par le promoteur lui-même;

Attendu que cette situation nuit au travail de l'OCPM et nuit à la crédibilité des consultations publiques;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Richard Ryan

- 1- que la Ville de Montréal exige des promoteurs dont les projets sont soumis à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qu'ils lui remettent gratuitement une maquette virtuelle 3D de la volumétrie extérieure du projet proposé;
- 2- que l'OCPM rende cette maquette accessible aux citoyens, comme tout autre document fourni par le promoteur à l'appui de son projet;
- 3- que l'OCPM soit explicitement exempté de l'article 101 du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde dépose des photos illustrant son propos.

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la proposition sous étude en y retirant le paragraphe 3 du « Résolu ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Copeman et Miele.

Le conseiller Jean-François Cloutier soulève un point d'ordre demandant à la conseillère Lavigne Lalonde de retirer le document déposé puisqu'il estime que les prises de vue induisent le conseil en erreur.

Le président du conseil juge la demande du conseiller Cloutier irrecevable.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Copeman et Miele.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de poursuivre les travaux au-delà de 17 h.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Copeman et Miele.

Le président du conseil met aux voix cette proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 33

Contre : 23

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Copeman et Miele adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.06, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

Article 65.07

Motion de la troisième opposition - Agrile du frêne

Retiré séance tenante. Voir l'article 3.01.

À 17 h 22, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE